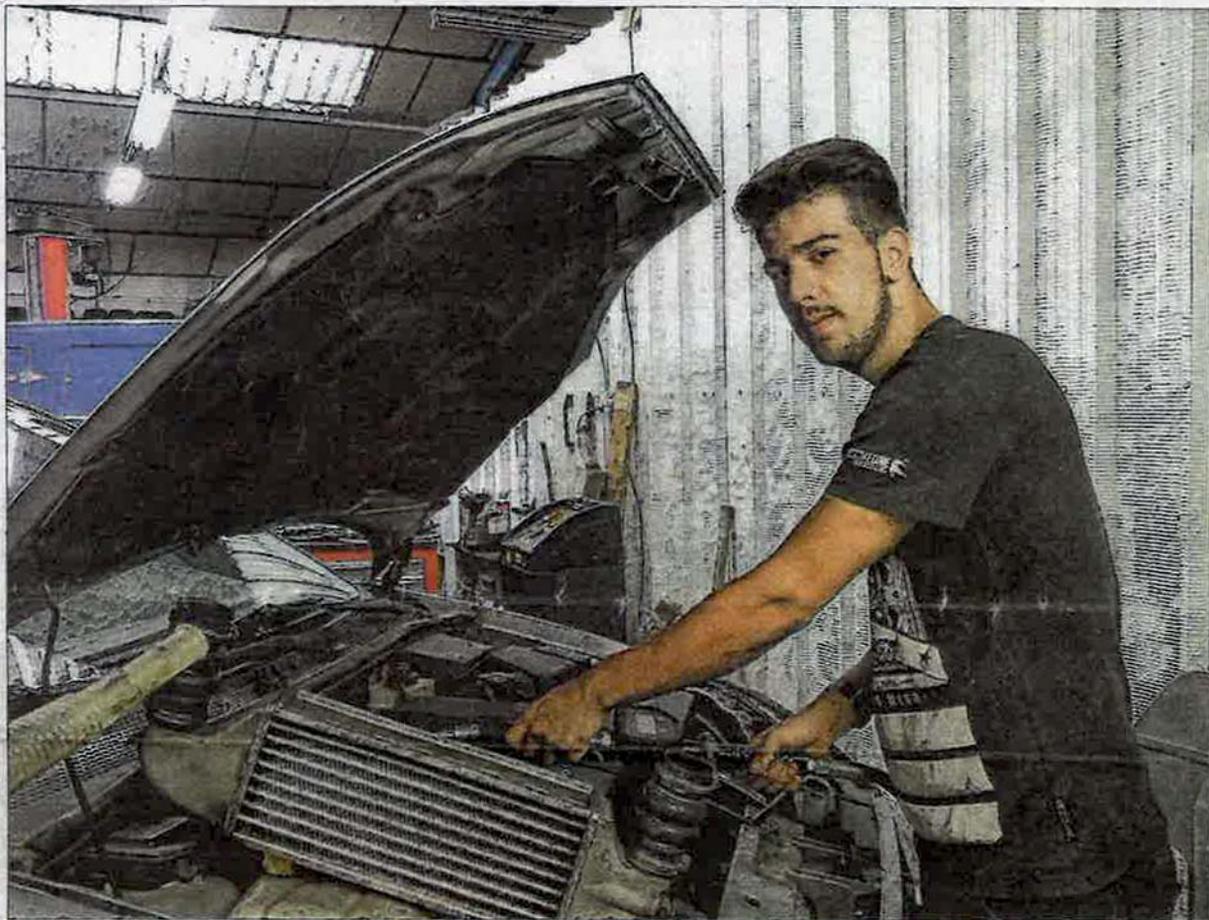


Juralternance : une école en passe d'être reconnue



■ Maxime Ratte, 17 ans, est élève à Juralternance Pneus et Services depuis octobre 2017. Photo Line CHOPIN

L'école de production doiloise Juralternance existe depuis 2013. Si son statut juridique n'est pas défini par l'État, le projet de loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel pourrait changer la donne.

Juralternance Pneus et Service et Juralternance Métallerie, créées par l'association Eccofor, font partie des vingt-cinq écoles de production françaises. À mi-chemin entre l'école et l'entreprise, ces établissements ont le statut de lycée technique privé hors contrat. En revanche, ce dernier n'est pas défini par l'État. Un

amendement en cours de discussion au Parlement pourrait conduire à une reconnaissance juridique. Selon Jean-Yves Millot, responsable des deux sites de Juralternance, cela permettrait de soutenir la dynamique de l'école. Ne percevant aucune aide de la part de l'Éducation Nationale, l'école compte sur ses propres productions à hauteur de 60 % pour se financer. « Si nous sommes reconnus, il y aura davantage de facilité de dialogue avec l'Éducation nationale et le ministère du Travail », reprend-il.

Une aubaine pour les élèves

Une école unique dans le Jura

L'école de production Juralternance est la première et seule du genre dans le Jura. Elle se répartit en deux sites : l'un centré sur la filière pneumatique et automobile, dans la zone des Epenottes, et l'autre consacré à la métallerie, aux Mesnils-Pasteur. Les élèves, disposant du statut de lycéen, y suivent un emploi du temps quelque peu atypique. Durant les deux tiers de la semaine, ils sont en atelier et travaillent pour le compte des clients de l'entreprise. Le temps restant se passe dans une salle de cours, dans les mêmes locaux. Une formation finalement bien distincte du système d'alternance classique : « En alternance, l'élève est déconnecté de l'entreprise lorsqu'il est en classe, explique Jean-Yves Millot, directeur de Juralternance. Ici, les cours s'appuient sur des réalisations faites à l'atelier ». Cette année, 18 élèves étaient accueillis sur l'ensemble des deux sites.

“ L'objectif est de doubler voire tripler le nombre d'écoles de production, mais ce n'est pas possible sans reconnaissance statutaire. ”

Jean-Yves MILLOT
Directeur de Juralternance

Les premiers bénéficiaires de cette reconnaissance seraient bien évidemment les élèves. Elle leur permettrait, pour certains, d'accéder au statut de boursier. Pour Jean-Yves Millot, cette aide financière est d'autant plus importante que les infrastructures se trouvent dans une situation économique difficile. « Un cadre défini donnerait la possibilité d'investir matériellement et de mettre en place des projets. Nous sommes fragiles financièrement », indique-t-il. À savoir que les cours de Juralternance sont en grande partie dispensés par des enseignants bénévoles.

Line CHOPIN

CONTACT Association Eccofor.
Tél. : 09.80.90.37.05.